

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29105**

### Intitulé

MASTER : MASTER Droit des assurances

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Jean Moulin - Lyon 3

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 313m Finances, banques, assurances (non indiquée ou autre)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Rédaction de contrat conformément aux règles du droit des assurances  
Proposition de produits d'assurance  
Instruction et règlement de dossier d'indemnisation  
Gestion de la procédure de non-paiement des primes ou des cotisations  
Traitement des réclamations et litiges  
Défense et accompagnement des assureurs / assurés  
Suivre la législation et la réglementation relatives aux assurances des personnes et des entreprises  
Détecter les besoins du client et l'aider à établir son cahier des charges dans sa recherche de garantie la plus adaptée  
Contrôler les propositions commerciales  
Suivre les clients professionnels au quotidien  
Mettre en place une relation client grâce à une bonne prise de contact  
Informé et conseiller sur les produits d'assurance proposés à la clientèle  
Bien exécuter les obligations d'information auxquels les professionnels de l'assurance sont soumis  
Vérifier la recevabilité d'une demande d'indemnisation  
Contrôler les procédures de traitement des contrats et des sinistres  
Rédiger des notes d'analyse

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

K65 Assurance : sociétés commerciales ou mutuelles ; cabinets de courtage ; agents généraux  
M69-10 Activités juridiques : cabinets d'avocats  
Cabinets d'audit de gestion des risques  
Juriste d'assurances  
Gestionnaire d'assurances  
Rédacteur de contrats  
Souscripteur grands comptes  
Directeur département sinistres  
Inspecteur commercial d'assurances  
Inspecteur régleur

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

C1102 : Conseil clientèle en assurances

C1107 : Indemnités en assurances

C1109 : Rédaction et gestion en assurances

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La formation est organisée sur 4 semestres ; chacun d'entre eux permet de capitaliser 30 ECTS.  
La première année est orientée sur les fondamentaux du droit de l'entreprise avec les modules suivants :

- Fiscalité de l'entreprise
- Droit comptable
- Droit international privé
- Droit des sûretés
- Droit de la concurrence
- Contrats commerciaux
- Droit des entreprises
- Droit patrimonial de l'entrepreneur
- Droit pénal des affaires

Droit des assurances

Anglais

La deuxième année permet une spécialisation poussée dans le domaine des assurances avec les enseignements suivants

Le contrat d'assurance : régime général

Les assurances de dommages

Les assurances de personnes

La responsabilité civile générale

L'assurance automobile

L'assurance des professions de santé

Les assurances collectives

Contentieux de l'assurance

Droit des assurances approfondi

Droit européen des assurances

Responsabilité et assurances des entreprises

Les assurances dans le domaine de la construction

Droit international privé de l'assurance

Les entreprises d'assurance

Les intermédiaires d'assurance.

Ces enseignements sont regroupés en 5 UE qui représentent 52 ECTS

A la fin de la deuxième année 8 ECTS sont rattachés à la réalisation d'un stage et à la rédaction d'un mémoire

Un accès est possible en deuxième année après une première année de Master en droit même s'il ne s'agit pas d'une formation en Droit de l'entreprise

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury du diplôme est composé : - d'enseignants chercheurs, d'enseignants et de chercheurs participant à la formation - et de professionnels qualifiés ayant contribué à la formation
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du diplôme est composé : - d'enseignants chercheurs, d'enseignants et de chercheurs participant à la formation - et de professionnels qualifiés ayant contribué à la formation
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du diplôme est composé : - d'enseignants chercheurs, d'enseignants et de chercheurs participant à la formation - et de professionnels qualifiés ayant contribué à la formation
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Le jury est composé: d'une majorité d'enseignants-chercheurs et de personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale**

**Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 24 juin 2016 accréditant l'université Jean Moulin Lyon3 en vue de la délivrance de diplômes nationaux  
Arrêté d'habilitation de 2007

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret du 24 avril 2002.  
Code de l'éducation L613-3 et L613-4.

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

L'observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle réalise chaque année une enquête sur l'insertion des diplômés 27 mois après la sortie de l'université  
<http://www.univ-lyon3.fr/s-informer-sur-le-devenir-de-nos-diplome-e-s-481237.kjsp?rh=ins-vieeinfo&rf=1290596423423>

**Autres sources d'information :**

[Site de l'université](#)

[Site de l'IAL](#)

**Lieu(x) de certification :**

Université Jean Moulin - Lyon 3 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône ( 69) [Lyon]

Université Jean Moulin  
Institut des Assurances de Lyon (IAL)  
50 Avenue Tony Garnier  
69007 Lyon

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Université Jean Moulin  
Institut des Assurances de Lyon (IAL)  
50 Avenue Tony Garnier  
69007 Lyon

**Historique de la certification :**

L'Institut des Assurances de Lyon a été créé en 1973 dans le cadre de la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon3.  
Il bénéficie d'une collaboration très étroite avec les principaux acteurs du monde de l'assurance.